



Le 3/04/2020

Lettre à Monsieur le Préfet de la Loire

Monsieur le Préfet,

Depuis 2018, les retraités avec leurs organisations sont **descendus plus de seize fois dans la rue** ; ils ont déposé des motions pour alerter les pouvoirs publics sur la situation dans les EHPAD, en temps normal ! Ils vous ont alerté chaque fois directement, en audience ou par courrier. Déjà, la situation était difficile par manque de personnel formé, correctement rémunéré. La crise des urgences cet été était un signe inquiétant sur le risque de blocage en cas d'épidémie. Nous y sommes.

Nous constatons qu'il est possible de trouver des milliards en quelques jours pour pallier l'incurie gouvernementale, alors que depuis des années, les restrictions budgétaires conduisent aux hôpitaux sans moyens, et aux EHPAD transformés en mouiroirs.

Il y a quelques jours, la presse a fait état de **plus de 885 décès dus au Covid 19 dans les EHPAD** en France, (dont 20 décès à l'EHPAD de Cornimont, là où une aide-soignante qui avait contracté le virus lors de la réunion des Evangélistes à Mulhouse, continuait à travailler puisque non dépistée !). Des personnels sont régulièrement contaminés, mais comme le dépistage n'est pas systématique, on peut craindre le pire...

Nous constatons que, plus qu'en temps normal où le manque est déjà catastrophique, les personnels des EHPAD sont en nombre insuffisant ; ils sont submergés et tentent de sauver des résidents confinés dans leur chambre dans des conditions très difficiles, et ils doivent dans ces conditions gérer en plus de leurs missions habituelles le problème des relations avec les familles qui s'alarment légitimement de la situation que subissent leurs parents. Et déjà il nous revient que des résidents vivent très mal la suppression des visites

Cela rend encore plus nécessaire, en plus du recours aux échanges en visio-conférence qu'il faut systématiser avec les résidents en capacité, que soit fourni immédiatement aux établissements un personnel additionnel pour faire face à ce surcroît de tâches.

Nous apprenons par la presse **qu'en divers endroits du département, des cas de Covid 19 sont suspectés au sein du personnel des EHPAD et parmi les résidents**. Mais selon FR3, le CH du Forez « n'est pas autorisé à communiquer sur ce point ». Mais qui en est autorisé ? Comment est-il possible d'ignorer cela ? Savoir, c'est le premier acte de l'intervention. Et pour avoir des certitudes, faudrait-il encore disposer de tests en nombre suffisant!

Et qu'en est-il des personnes âgées seules dont le maintien chez elles n'était possible que grâce à au portage de repas, au passage des aides à domicile, des infirmiers, et autres personnels soignants aujourd'hui débordés ou confinés ?

Sur chacun de ces personnels pèse à la fois la crainte que l'épidémie se développe dans les établissements, ce qui serait une véritable catastrophe et l'angoisse d'introduire dans leurs familles le virus.

Ainsi, Monsieur le Préfet, nos revendications sont évidentes :

que l'ensemble des personnels des EHPAD du département puissent disposer, dès maintenant, de matériels de réanimation et d'oxygénation, de gants, masques chirurgicaux FFP2 et FFP3, d'écrans faciaux, de lunettes de protection, de blouses d'isolement, de combinaisons et de gel hydro-alcoolique !

Que les tests en nombre suffisant puissent être réalisés partout dans les établissements accueillant des personnes âgées et auprès de celles qui sont maintenues à domicile.

Qu'un personnel additionnel soit affecté immédiatement dans les EHPAD

De nombreuses municipalités ont pris l'initiative de mettre en place des services auprès des personnes âgées. **Conformément à la loi du 30 juin 2004**, nous vous demandons de *généraliser* la mise en oeuvre du **Plan d'alerte et d'urgence** dans toutes les communes du département, ce qui est de votre responsabilité. De nombreuses communes de la Loire sont malheureusement à classer dans ces déserts médicaux qui résultent là encore des politiques de numerus clausus conduites depuis longtemps par les gouvernements successifs. L'isolement de nombreuses personnes âgées s'en trouve aggravé. **Il importe donc que les personnes âgées disposent d'un numéro d'urgence non surtaxé à appeler en cas de besoin et que le portage des courses, de repas et de médicaments leur soit bien proposé.**

Monsieur le Préfet, à de multiples occasions, nous avons tenté et de vous alerter et d'obtenir des réponses. Nous avons mis en lumière les conséquences des politiques d'austérité appliquées tous azimuts, et plus particulièrement à l'encontre du système de santé et du traitement des questions du grand âge. Aucune réponse n'est venue. Nous en payons le prix. Il faudra en tirer les leçons.

Monsieur le Préfet, il est de votre responsabilité de prendre toutes les décisions maintenant pour protéger nos concitoyens, les personnes vulnérables, les professionnels indispensables à la vie collective. Notre démarche doit retenir toute votre attention.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération.

USR CGT G Thizy UDR FO JP Courtial FGR FP S Batigne SFR FSU M Souveton LSR M Malosse